

ANNEXE 1 - SOUS-TRAITANCE DE TRAITEMENTS DE DONNEES PERSONNELLES

Article 1. Objet

Sans préjudice de l'Article 10 des CGU, la présente Annexe 1 « Sous-traitance de Traitements de Données Personnelles » (ci-après, l'« Annexe ») définit les conditions dans lesquelles la société Vodaly (ci-après, la « Société ») est susceptible d'effectuer pour le compte de l'Utilisateur des Opérations de Traitement (définis ci-après) dans le cadre de la fourniture des Services.

En cas de différences ou de contradictions entre les dispositions du corps des CGU et celles de la présente Annexe, les dispositions de la présente Annexe prévaudront sauf dispositions contraires expressément convenues dans l'Annexe.

Article 2. Définitions

Les termes en majuscule de la présente Annexe non expressément définis aux présentes, ont la définition convenue aux termes des CGU, de la Politique de Confidentialité, et/ou qui leur est donnée par la Réglementation Applicable.

« Opérations de Traitement » ou « Traitement » désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des Données Personnelles ou des ensembles de Données Personnelles, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le

rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction. « Sous-Traitant Ulérieur » désigne les sous-traitants de la Société à la date de conclusion des CGU et tout éventuel sous-traitant sélectionné par la Société pendant la durée du Compte Utilisateur pour la réalisation de tout ou partie des Opérations de Traitement.

« Utilisateur » désigne le client de la Société qui confie à la Société la sous-traitance d'un ou plusieurs traitements de Données Personnelles, et agissant en qualité de Responsable du Traitement.

Article 3. Description des Opérations de Traitement

Dans le cadre des CGU et des Services, la Société peut réaliser des Opérations de Traitement pour le compte de l'Utilisateur et suivant ses instructions.

Les finalités des Opérations de Traitement sont déterminées par l'Utilisateur et sont listées en **Sous-Annexe 1** ci-après.

Si l'Utilisateur utilise les Services pour traiter d'autres Données Personnelles, pour d'autres finalités ou Traitements que ceux convenus dans les CGU, l'Utilisateur déclare le faire à ses risques et périls et la Société ne saurait être tenue responsable des dommages et conséquences de quelque nature que ce soit résultant d'un manquement par l'Utilisateur à la Réglementation Applicable.

Article 4. Données Personnelles et Personnes Concernées

Les catégories de Données Personnelles et de Personnes Concernées objets des Opérations de Traitement dans le cadre des Services sont listées en **Sous-Annexe 1**.

Article 5. Obligations de l'Utilisateur

Pendant la durée du Compte Utilisateur et de réalisation des Services, l'Utilisateur :

- Détermine le type et les catégories de Données Personnelles ;
- Détermine les finalités et les moyens de l'utilisation des Données Personnelles ;
- Garantit avoir effectué toute formalité ou procédure requise au regard de la Réglementation Applicable avant toute communication de Données Personnelles (fichiers, bases de données, etc.) à la Société ;
- Garantit à la Société la collecte loyale et licite des Données Personnelles et le respect de l'information et du recueil du consentement des Personnes Concernées lorsque ce consentement est nécessaire pour permettre à la Société de réaliser les Opérations de Traitement ;
- Déclare qu'il traite les Données Personnelles utilisées dans le cadre des Services sur la base de l'un des fondements juridiques prévus à l'article 6 du RGPD ;
- S'engage à traiter les Données Personnelles uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) convenue(s) à aux CGU ;
- S'engage à ne communiquer à la Société que des Données Personnelles licites, complètes, actualisées et avérées ;

- S'engage à documenter par écrit toute instruction concernant la réalisation des Opérations de Traitement par la Société ;
 - S'assure de la conformité de ses fichiers et de ses traitements de Données Personnelles à la Réglementation Applicable ;
 - S'engage à informer la Société de toute information dont il aurait connaissance, relative à la conformité des Opérations de Traitements à la Réglementation Applicable et à l'exercice des droits des Personnes Concernées.
- En tout état de cause, l'Utilisateur, qui demeure seul responsable du choix des Services, s'assure que ces derniers présentent les caractéristiques et conditions requises pour pouvoir procéder aux Opérations de Traitement envisagées conformément à la Réglementation Applicable.

Article 6. Obligations de la Société

Lorsque la Société agit en qualité de Sous-Traitant dans le cadre des CGU, elle s'engage à :

- Traiter les Données Personnelles uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet de la sous-traitance ;
- Traiter les Données Personnelles conformément aux instructions de l'Utilisateur ; étant précisé que si la Société considère qu'une instruction de l'Utilisateur constitue une violation de la Réglementation Applicable, elle en informe immédiatement l'Utilisateur ;
- Garantir la confidentialité des Données Personnelles traitées dans le cadre des CGU ;
- Prendre les mesures techniques et organisationnelles

requis afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque relatif à l'exécution des CGU ;

- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données Personnelles en vertu des CGU s'engagent à respecter la confidentialité ou, le cas échéant, soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
- Recourir à des Sous-Traitants Ultérieurs présentant des garanties suffisantes en matière de sécurité et de confidentialité des Données Personnelles conformément au RGPD ;
- Aider raisonnablement l'Utilisateur à garantir le respect des obligations en matière de sécurité, de notification des violations de Données Personnelles et de réalisation d'analyses d'impact, et ce, sans préjudice de la possibilité pour la Société de facturer à l'Utilisateur la réalisation de telles prestations de services d'assistance pour toute demande excessive, répétitive ou disproportionnée de la part de l'Utilisateur ;
- Supprimer, au choix et la demande de l'Utilisateur, les Données Personnelles et/ou les lui restituer à l'achèvement des Services, sous réserve de dispositions contraires de la Réglementation Applicable ou des CGU ;
- Mettre à la disposition de l'Utilisateur toutes les informations strictement nécessaires pour démontrer le respect des obligations applicables à la sous-traitance énoncées à l'article 28 du RGPD et pour permettre, le cas échéant, la réalisation d'audits ou d'inspections moyennant un préavis raisonnable à des dates convenues

préalablement par l'Utilisateur avec la Société ;

- Communiquer le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, si elle en a désigné un.

Toute demande de l'Utilisateur excédant les obligations incombant à la Société au titre des CGU ou de la Réglementation Applicable ou modifiant les instructions de Traitement initialement communiquées à la Société à la date de conclusion des CGU, feront l'objet d'un devis spécifique préalable de la part de la Société.

Article 7. Obligations communes des Parties

7.1 Respect de la Réglementation Applicable

Chacune des Parties s'engage notamment, concernant les Opérations de Traitement qu'elle effectue, à :

- Effectuer toutes les formalités requises (déclarations, demandes d'autorisation, etc.), le cas échéant, auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.) ou de tout autorité de contrôle compétent ;
- Mettre en œuvre toute démarche et procédure d'évaluation et de suivi des Opérations de Traitement requises au titre de la Réglementation Applicable (tenue d'un registre des Opérations de Traitement, analyse d'impact, désignation d'un délégué à la protection des Données Personnelles, etc.) ;
- Respecter les droits des Personnes Concernées listés aux articles 15 et suivants du RGPD (notamment droit d'information, d'accès,

de rectification et de suppression des données).

7.2. Confidentialité

Chaque Partie considère comme strictement confidentielles toutes les Données Personnelles collectées ou échangées entre elles au titre des CGU, sauf dispositions contraires expressément convenues dans les CGU.

7.3. Information réciproque

Chaque Partie s'engage à informer l'autre Partie en temps utiles de tout événement susceptible de constituer une faille de sécurité, un manquement aux dispositions de la Règlementation Applicable ou un risque pour les droits et libertés des Personnes Concernées.

En cas de modifications de la Règlementation Applicable postérieure à la date de conclusion des CGU, la Société et l'Utilisateur s'engagent à collaborer en temps utiles pour convenir des modifications à apporter aux CGU le cas échéant, pour s'assurer de la conformité des Opérations de Traitement au regard des modifications de la Règlementation Applicable.

Article 8. Durée de conservation des Données Personnelles

8.1. Engagements de la Société

L'Utilisateur, en tant que Responsable du Traitement, détermine la durée de conservation des Données Personnelles.

Nonobstant ce qui précède, les Données Personnelles sont conservées par la Société pendant la période permettant l'exécution des finalités poursuivies et déterminées par l'Utilisateur.

L'Utilisateur déclare et reconnaît que le maintien des Données Personnelles dans le système d'information de la Société revêt un intérêt légitime en matière administrative, juridique et de sécurité. Cette conservation au-delà de la durée des finalités des Opérations de Traitement convenues est nécessaire pour mener à bien les demandes d'opposition des Personnes Concernées, de limitation des Opérations de Traitement et d'effacement des Données Personnelles et pour satisfaire toute obligation légale, comptable ou fiscale de conservation des Données Personnelles (notamment à des fins probatoires) ou de communication à des autorités habilitées (administration, services de police, etc.) et/ou dans le cadre d'obligation professionnelles afférentes à l'activité des Parties.

8.2. Engagements de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage à respecter les durées de conservation des Données Personnelles conformément aux dispositions de la Règlementation Applicable et à ne confier à la Société que des Données Personnelles pour lesquelles (i) le consentement des Personnes Concernées (lorsqu'un tel consentement est nécessaire), est en vigueur ou (ii) la durée de conservation n'est pas expirée.

Article 9. Information, consentement et droits des Personnes Concernées

9.1. Information et consentement préalable des Personnes Concernées

Lorsque l'Utilisateur fournit des Données Personnelles à la Société ou utilise ses

propres solutions pour la collecte de Données Personnelles, l'Utilisateur fournit aux Personnes Concernées l'ensemble des informations imposées par la Règlementation Applicable et recueille si nécessaire leur consentement selon le mode d'expression du consentement approprié au regard des Opérations de Traitement convenues.

9.2. Droits des Personnes Concernées

Dans le cadre des Opérations de Traitement, l'Utilisateur est pleinement responsable de l'information des Personnes Concernées concernant leurs droits et sera le point de contact et le gestionnaire des demandes reçues des Personnes Concernées.

Dans la mesure du possible, la Société s'engage à prêter son assistance raisonnable à l'Utilisateur pour lui permettre de s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des Personnes Concernées conférés par la Règlementation Applicable : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

La Société ne saurait être responsable de toute atteinte aux droits et libertés des Personnes Concernées, résultant de toute action, retard ou omission imputable à l'Utilisateur ayant pour conséquence l'entrave ou le retard dans l'exercice des droits des Personnes Concernées ou des tiers dont les

Données Personnelles sont traitées dans le cadre des Services.

Article 10. Sécurité et confidentialité des Données Personnelles

Pendant toute la durée du Compte Utilisateur et de conservation des Données Personnelles, la Société s'engage à prendre les diligences et mesures techniques et organisationnelles requises conformément à ses obligations au titre de la Réglementation Applicable et des usages raisonnablement en vigueur, afin de garantir un niveau de sécurité adapté aux risques relatifs à l'exécution des Services afin de garantir de façon adéquate la sécurité et la confidentialité des Opérations de Traitement, et notamment empêcher que les Données Personnelles ne soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

L'Utilisateur reconnaît que les diligences listées à l'Article 10 de la Politique de confidentialité satisfont à l'obligation de sécurité et de confidentialité nécessaires à la conformité des Opérations de Traitement à la Réglementation Applicable.

Cependant, compte-tenu de la nature même des réseaux publics Internet et téléphoniques, l'Utilisateur reconnaît et accepte que la sécurité des transmissions via ces réseaux publics et l'intégrité des Données Personnelles ne puissent être garanties.

Article 11. Violation de Données Personnelles

En cas de faille de sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la

divulgaration non autorisée des Données Personnelles transmises par l'Utilisateur dans le cadre des Services (la « **Violation de Données Personnelles** »), la Société notifie cette Violation de Données Personnelles à l'Utilisateur dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance et communique à l'Utilisateur la description de la nature de la Violation de Données Personnelles, de ses conséquences probables et des mesures prises ou proposées par la Société pour remédier à la Violation de Données Personnelles.

L'Utilisateur comprend et accepte expressément qu'il est seul responsable des notifications à effectuer auprès des Personnes Concernées ou le cas échéant auprès de l'autorité compétente, et que, sauf instructions écrites contraires communiquée par l'Utilisateur à la Société en temps utiles ou obligation légale, la Société n'est pas autorisée par les présentes à effectuer de telles notifications au nom et/ou pour le compte de l'Utilisateur.

Article 12. Destinataires des Données Personnelles

Dans le cadre de la fourniture des Services, la Société est susceptible de communiquer les Données Personnelles aux destinataires listés à l'Article 6 de la Politique de confidentialité.

Article 13. Transferts internationaux

Dans le cadre des Services, aucun transfert de Données Personnelles en dehors de l'Union Européenne ne sera réalisé sans instructions préalables de l'Utilisateur.

Les Données Personnelles sont hébergées dans l'Union Européenne.

Article 14. Sous-Traitance Ulérieure

Par les présentes, l'Utilisateur accepte que la Société, à la date de création du Compte Utilisateur et à tout moment pendant la durée du Compte-Utilisateur, puisse faire appel à des Sous-Traitants Ulérieurs agissant en son nom et pour son compte afin de l'assister dans les Opérations de Traitement réalisées pour le compte de l'Utilisateur.

La Société sélectionne des Sous-Traitants Ulérieurs qui présentent les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que les Opérations de Traitement sous-traitées répondent aux exigences de la Réglementation Applicable.

La Société conclut un contrat ou tout acte juridique avec son Sous-Traitant Ulérieur (contrat de service, conditions générales de services, etc.) contenant les mêmes obligations en matière de protection des Données Personnelles que celles fixées aux présentes, notamment s'agissant des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la conformité à la Réglementation Applicable des Opérations de Traitement sous-traitées.

Pendant toute la durée du Compte Utilisateur, la Société informe l'Utilisateur de tout changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement d'un Sous-Traitant Ulérieur.

L'Utilisateur peut s'opposer à un tel ajout ou remplacement de Sous-Traitant Ulérieur en notifiant la Société par écrit

dans les dix (10) jours suivant la réception de l'avis d'ajout ou de remplacement de Sous-Traitant Ulérieur envoyé par la Société. Dans le cas où l'Utilisateur s'oppose à la désignation d'un Sous-Traitant Ulérieur, la Société se réserve le droit de résilier les CGU par simple notification écrite à l'Utilisateur sans indemnisation de ce dernier ou versement d'une quelconque compensation.

La Société demeure pleinement responsable à l'égard de l'Utilisateur pour les Opérations de Traitement effectuées par le Sous-Traitant Ulérieur en violation des obligations des présentes.

Article 15. Audit

Conformément aux dispositions de l'article 28 3.h) du RGPD, à la demande raisonnable de l'Utilisateur, la Société met à disposition de l'Utilisateur les informations strictement nécessaires à la démonstration du respect par la Société de ses obligations au titre de l'article 28 du RGPD.

Cet audit sera réalisé par l'Utilisateur ou par un auditeur indépendant, ne concurrençant pas les activités de la Société, dans la limite d'un (1) audit par an. Cet auditeur indépendant est choisi par l'Utilisateur et accepté par la Société. Cet auditeur possède les qualifications professionnelles requises et est soumis à un accord de confidentialité. Les Parties reconnaissent que tous rapports et informations obtenus dans le cadre de cet audit sont des informations confidentielles soumises aux dispositions de l'Article 7.2 « **Confidentialité** » des présentes.

La date de début, la durée et le périmètre de l'audit sont définis d'un commun accord par les Parties avec un préavis minimum de trente (30) jours ouvrés. L'audit ne peut être effectué que durant les heures d'ouverture de la Société et d'une façon qui ne perturbe pas l'activité de la Société. L'audit ne comporte pas d'accès à tous systèmes, information, données non liés aux Opérations de Traitements réalisées dans le cadre des Services, ni d'accès physique aux serveurs sur lesquels sont sauvegardées les solutions logicielles de la Société.

L'Utilisateur prend à sa charge tous les frais occasionnés par l'audit, incluant de manière non limitative les honoraires de l'auditeur et rembourse à la Société toutes les dépenses et frais occasionnés par cet audit, y compris le temps consacré à l'audit en fonction du taux horaire moyen du personnel du prestataire ayant collaboré à l'audit (sauf devis contraire édité par la Société préalablement à la réalisation de l'audit, à la demande de l'Utilisateur).

Article 16. Droit à réparation et Responsabilité

16.1. Responsabilité des Parties

LES REGLES DE RESPONSABILITE ET OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR ET DU SOUS-TRAITANT ENTRE EUX ET A L'EGARD DES PERSONNES CONCERNEES SONT REGIES PAR LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 82 DU RGPD.

LA SOCIETE NE SERAIT TENUE POUR RESPONSABLE DU DOMMAGE CAUSE PAR LES OPERATIONS DE TRAITEMENT SOUS-TRAITEES DANS

LE CADRE DES SERVICES QUE SI ELLE N'A PAS RESPECTE LES OBLIGATIONS PREVUES PAR LA REGLEMENTATION APPLICABLE QUI INCOMBENT SPECIFIQUEMENT AUX SOUS-TRAITANTS OU QU'ELLE A AGI EN-DEHORS DES INSTRUCTIONS LICITES DONNEES PAR L'UTILISATEUR OU CONTRAIREMENT A CELLES-CI.

L'UTILISATEUR INDEMNISE PLEINEMENT LA SOCIETE DES SOMMES DE QUELQUE NATURE QUE SOIT (NOTAMMENT LES FRAIS DE PROCEDURE ET HONORAIRES D'AVOCAT) VERSEES PAR LA SOCIETE, EN CAS DE CONDAMNATION OU DE SANCTION ADMINISTRATIVE A L'ENCONTRE DE LA SOCIETE, ET CE, SANS PREJUDICE DE TOUTE AUTRE VOIE DE DROIT QUE LA SOCIETE POURRAIT EXERCER A L'EGARD DE L'UTILISATEUR, NOTAMMENT SI L'UNE QUELCONQUE DES HYPOTHESES SUIVANTES SE REALISE :

- TOUT MANQUEMENT A LA REGLEMENTATION APPLICABLE RESULTANT D'UNE UTILISATION DES SERVICES PAR L'UTILISATEUR NON CONFORME AUX CGU ;

- TOUT MANQUEMENT A LA REGLEMENTATION APPLICABLE, RESULTANT DE LA POURSUITE DE LA FOURNITURE DES SERVICES CONFORMEMENT AUX INSTRUCTIONS DE L'UTILISATEUR, POUR LESQUELLES LA SOCIETE AURA INFORME L'UTILISATEUR DU CARACTERE POTENTIELLEMENT NON-CONFORME A LA REGLEMENTATION APPLICABLE

ET/OU DES RISQUES A L'EGARD DES DE DONNEES PERSONNELLES LA RESPONSABILITE DE LA SOCIETE DROITS ET LIBERTES DES COLLECTEES DE MANIERE ILLICITE EST LIMITEE CONFORMEMENT AUX PERSONNES CONCERNEES ; ET/OU POUR LESQUELLES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 8.1 - TOUS PREJUDICES L'UTILISATEUR N'AURAIT PAS **DES CGU.**

CAUSES AUX PERSONNES INFORME ET/OU RECUEILLI LE CONCERNEES OU A TOUS TIERS CONSENTEMENT DES PERSONNES RESULTANT DE LA COMMUNICATION CONCERNEES.

PAR L'UTILISATEUR A LA SOCIETE **16.2. Limitation de responsabilité**

Sous-Annexe 1 – Finalités de traitement

1. Type de Données Personnelles

Dans le cadre des Services, les Opérations de Traitement portent sur les Données Personnelles suivantes :

- Nom et prénom ;
- Profession, secteur d'activité ;
- Adresse de courrier électronique ;
- Adresse postale ;
- Numéro de téléphone ;
- Image (*e.g.* photographie ; vidéo).

2. Catégorie de Personnes Concernées

Les Personnes Concernées par les Opérations de Traitement sont les personnes dont les Données Personnelles sont intégrées dans les Contenus.

3. Nature et finalités des Opérations de Traitement

Finalités	Bases légales
Diffusion des Contenus	Les CGU
Stockage des Contenus	Les CGU